

PARCOURS DE L'APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

ÉTAPE 1

Inscription au CFA et accompagnement aux démarches administratives

Vous pouvez solliciter l'accompagnement du référent handicap de l'ADAFORSS dans le cas où vous auriez des besoins particuliers ou des demandes d'aménagement



Apporter aux jeunes un soutien administratif dans le cadre de ses démarches et aide à la complétude des dossiers (RQTH, demande de prise en charge...)

Mise en relation et travail en collaboration avec les développeurs pour la recherche d'une entreprise en fonction du projet professionnel de l'apprenti

Identification des partenaires à intégrer et à mobiliser dans le projet de l'apprenti (AGEFIPH, FIPHFP, RESSOURCES HANDICAP FORMATION...)

Identification avec l'entreprise, le jeune et l'UFA des aménagements spécifiques à apporter

ÉTAPE 2 : Aide à la recherche de l'employeur pour la signature d'un contrat d'apprentissage

Sollicitation des organismes compétents



Le référent handicap s'assure de la conformité du contrat d'apprentissage en lien avec les aménagements spécifiques jusqu'à sa signature

ÉTAPE 3: Intégration en entreprise et suivi tout au long de la formation

Participation et accompagnement à l'élaboration du parcours d'intégration de l'apprenti dans l'entreprise

Suivi et bilans réguliers organisés tout au long de la formation en lien avec l'apprenti, le MA et l'UFA



Formation et sensibilisation des équipes aux différentes situations de handicap

Avant la fin du contrat, prise de contact avec l'apprenti pour l'informer sur les suites de parcours possibles et les débouchés en fonction de son futur projet professionnel

ÉTAPE 4: Suivi post-formation

Mise en relation avec les organismes compétents



S'assurer de sa bonne insertion dans l'emploi ou en formation

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP: Aurélie VEIGA
aurelie.veiga@adafors.fr - 01.80.46.30.61